

*Loi anti-inflation*

tion est justement prévue dans le programme de restrictions économiques.

Certains ministériels pourront prétendre que cela semble être un cas où l'exception s'impose dans le cadre du programme de restrictions. C'est le gouvernement lui-même qui, dans son Livre blanc, a déjà prévu des tas d'exceptions aux indicateurs, mais il déclare aux vieillards pensionnés qu'il n'y a rien pour eux, qu'ils ne constituent pas un groupe de pression, qu'ils n'obtiendront donc pas plus d'argent pour se rattraper et qu'ils ne peuvent qu'espérer obtenir un peu plus du gâteau grâce aux belles paroles du ministre.

● (1700)

Les choses ne se passeront pas ainsi. Pour que ce programme réussisse, et je pense qu'il ne réussira qu'à condition d'être juste, il y a diverses choses à faire tout de suite. Notamment, prévoir un relèvement notable du montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse, de sorte que ce relèvement s'applique à ceux qui touchent uniquement cette pension et à ceux qui reçoivent en même temps le supplément de revenu garanti. Par ce geste, le gouvernement prouverait sa bonne foi et pourrait vraiment dire qu'il demande à tous les Canadiens de participer à cette lutte contre l'inflation.

Même chose pour nos anciens combattants, ceux qui touchent l'allocation d'anciens combattants et ceux qui touchent les pensions d'invalidité. On peut répondre que ces pensions sont indexées. L'indexation est trimestrielle dans le cas des allocations aux anciens combattants, et annuelle dans celui des pensions des invalides de guerre, mais c'est toujours la même chose. L'augmentation fournie par l'indexation n'est jamais suffisante pour assurer le rattrapage, et d'ailleurs l'indexation n'est pas rattachée aux articles que les pensionnés sont dans la nécessité d'acheter.

Le gouvernement donnerait une autre preuve de bonne foi, une autre raison de croire à ceux qui ont du rattrapage à faire, en augmentant immédiatement le montant de base de la pension d'invalidité totale payé aux anciens combattants dans le cadre de la loi sur les pensions, et en augmentant aussi le montant de base de l'allocation aux anciens combattants.

Toujours sur le même sujet, le Parlement est actuellement saisi du rapport que lui présentait quelques semaines avant l'ajournement de l'été dernier le comité permanent des affaires des anciens combattants. On dit que le gouvernement l'étudie en ce moment. Ce rapport recommande la majoration des pensions des Canadiens qui ont été prisonniers à Hong Kong et aussi l'établissement d'une échelle de pensions aux Canadiens qui ont été faits prisonniers de guerre en Europe pendant la seconde guerre mondiale. Le comité permanent des affaires des anciens combattants a rédigé ce rapport après une étude sérieuse et complète de tous les mémoires qui lui ont été présentés.

Je le répète, ce sont des gens à qui le Canada doit beaucoup, des gens qui sont dans le besoin, des gens qui n'ont pas pu tenir tête à la hausse des prix ces deux ou trois dernières années et à qui l'on devrait permettre de se

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

rattraper. Nous ne pouvons pas simplement laisser la mesure traîner pendant que le nombre des anciens combattants diminue. Si nous voulons être justes et, encore une fois, si nous voulons que les contrôles soient efficaces, nous devons être justes envers ceux qui ont besoin d'aide et que mentionne le rapport de notre comité.

Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) nous a indiqué qu'on est entrain d'examiner la question. C'est ce qu'on nous répond depuis longtemps et je suis certain que c'est vrai. Le rapport contient peut-être d'autres recommandations que le gouvernement a de la difficulté à accepter, comme la disposition concernant les veuves d'anciens combattants qui recevaient une pension d'invalidité de moins de 50 p. 100. Mais, encore une fois, je veux parler de ceux qui font partie de la catégorie sur laquelle porte mon discours, de ceux qui n'ont pas pu tenir tête à la hausse des prix et à qui l'on devrait permettre de se rattraper. J'exhorte le gouvernement à présenter cette mesure immédiatement. Le ministre l'examine depuis des mois. Il n'y a aucune raison pour qu'elle ne figure pas au *Feuilleton* au plus tard la semaine prochaine.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Un autre groupe qui fait partie de la même catégorie est celui des personnes qui reçoivent des rentes sur l'État du gouvernement canadien. Quand l'ancien ministre des Finances, l'honorable représentant d'Ottawa-Carleton (M. Turner), a présenté son budget le 23 juin, il y aura de cela quatre mois demain, il a promis que le gouvernement présenterait une mesure pour modifier la loi relative aux rentes sur l'État afin que ceux qui reçoivent des prestations en vertu de cette loi ne continuent pas à obtenir des prestations calculées seulement en fonction de la formule de 4 p. 100.

Les membres de mon parti et d'autres députés ont interrogé le gouvernement à plusieurs reprises à ce sujet. Il nous a répondu qu'il y songeait et qu'il présenterait la mesure bientôt, mais pourquoi tarde-t-il à le faire? Cette question concerne les besoins des retraités, qui sont incapables de négocier des augmentations comme les autres Canadiens. Ils ont pourtant droit à un rajustement, et le gouvernement est habilité à les aider en révisant la loi sans délai.

J'en reviens aux autres groupes, dont j'ai parlé des milliers de fois depuis que je suis ici, et en particulier aux fonctionnaires à la retraite, aux cheminots à la retraite, ceux du CN et du CP. Toutes ces personnes, du fait qu'elles sont à la retraite, sont exclues des catégories pouvant négocier des augmentations. Toutes se trouvent dans une catégorie qui doit avoir la possibilité d'obtenir un rajustement des retraites.

Encore une fois, si le gouvernement veut faire réussir son programme, il doit tout d'abord convaincre les Canadiens de l'équité des mesures proposées. Il n'est pas juste de n'offrir à ces groupes, en guise d'amélioration de leur condition, que la seule rhétorique du ministre des Finances qui déclare que certains seront moins favorisés que d'autres et que, par conséquent, on devrait faire davantage pour eux.